

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 7
Votants 7

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2025
L'An deux mille vingt-cinq et le trente juin

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23 juin 2025, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés : Florence CABROL Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL.

Candidature au programme « Territoire Engagé pour la Nature »

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saliès, à deux reprises, a candidaté au programme « Territoire Engagé pour la Nature ».

Pour mémoire, ce dispositif est issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivant ! » et est piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Office Français de la Biodiversité,
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse »

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Cet échelon est déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- **un accompagnement** par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- **un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- **du crédit au plan d'action** défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation. (Attention, la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements) ;

- **une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- **un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- candidater à la reconduction de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature »

Si la collectivité est reconnue TEN,

- S'engager à mettre en œuvre les 3 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature »

Action 1 : : Désimperméabilisation de la place du village
Action 2 : : Création d'un atlas de la biodiversité
Action 3 : : Mise en place d'une signalétique et communication dans l'espace public pour valoriser les actions engagées

- Mandater le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 30 juin 2025.

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL

Le Maire




Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 03 JUIL. 2025